

**ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
(VAE) DU TITRE ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES (ADV F) ET A LA
REDACTION DU LIVRET DE VALIDATION
RNCP37715 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DU PLEIN EMPLOI – DATE
D'ENREGISTREMENT DE LA CERTIFICATION 05/07/2023**

Chiffres clés 2025 (Millésime 07) :



12 stagiaires accompagnés



Satisfaction stagiaires note moyenne
attribuée : 9,3/10
100 % des clients satisfaits

LES EXAMEN EN QUELQUES CHIFFRES :

10 candidats sur 12 se sont présentés aux
examens soit un taux de présentation de 71%
Sur ces 10 candidats 100 % ont obtenu une
réussite totale à l'examen.

PUBLIC VISE : Cet accompagnement s'adresse à toute
personne désirant valider leurs acquis d'expérience dans
les domaines de l'aide à la personne.

PREREQUIS : Absence de prérequis.

En revanche il est fortement recommandé de maîtriser
les bases de la communication orale et écrite en
français.

Ainsi que de justifier d'un minimum d'expérience dans le
secteur du domicile

**ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP**

: Cette formation peut être accessible et
adaptée à certaines personnes en situation de handicap
(nous contacter pour plus de renseignements)

Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360

Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44

Référent Handicap AUXILIA formation : Angeline JACQUET
angeline.jacquet@auxiliaformation.fr – 04 96 14 16 10

ACCOMPAGNATEUR : Professionnel expérimenté, formé
à l'accompagnement de la VAE dans le secteur sanitaire et
social.

VERSION	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE DE LA MODIFICATION	QUI
5	Mise à jour des chiffres clés	Janvier 2026	Fiona

Le titre d'Assistant(e) de Vie aux Familles, quelques rappels :

Le Titre d'Assistant(e) de Vie Aux Familles (ADVF) est un diplôme de niveau 3 délivré par le Ministère de l'emploi et répertorié au RNCP. « L'ADVF intervient ponctuellement ou régulièrement pour faciliter la vie quotidienne de personnes dites « fragilisées » comme les personnes âgées, malades ou en situation de handicap, de familles avec de jeunes enfants ou tout simplement de toute personne qui les sollicite ».

Le Titre ADVF est composé de trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Pour obtenir le titre, il faut valider les trois CCP. Une personne ayant un ou deux CCP a 5 ans pour valider la totalité du titre.

Les CCP sont :

- CCP1 : « Entretenir le logement et le linge d'un particulier ».
- CCP2 : « Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets »
- CCP3 : « Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile »

ATTENTION : IL EST OBLIGATOIRE DE POSSEDER LE CERTIFICAT D'ACTEUR PREVENTION SECURITE AIDE ET SOINS A DOMICILE (APS-ASD) ou le CERTIFICAT SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL POUR VALIDER LE TITRE ADVF EN COURS DE VALIDITE.

OBJECTIFS :

- ⇒ Permettre aux candidats de réfléchir au sens de leur métier
- ⇒ S'approprier le référentiel métier afin de comprendre les compétences attendues
- ⇒ Être capable d'auto-évaluer ses pratiques
- ⇒ Savoir repérer, analyser et verbaliser ses acquis
- ⇒ Rédiger le livret de validation
- ⇒ Se préparer à la mise en situation et à l'entretien avec le jury
- ⇒ Valider le titre assistants de vie aux familles

CONTENU :

- **PHASE 1 : Individuelle ou collective**
 - ❖ Accueil, présentation et explication du Livret de Validation (Anciennement Livret 2)
 - ❖ Renseigner le dossier administratif
 - ❖ Explication des certificats de compétences professionnelles (CCP 1 ; CCP 2 et CCP 3)
 - ❖ Méthodologie : savoir verbaliser une pratique professionnelle, savoir analyser sa pratique professionnelle
- **PHASE 2 : Individuelle ou collective**
 - ❖ Rédaction du livret de validation (anciennement livret 2)
 - ❖ Appropriation du référentiel de compétences d'Assistant de Vie aux Familles à partir des expériences professionnelles
 - ❖ Verbalisation des compétences acquises
 - ❖ Choix et formalisation des exemples les plus pertinents issus de la pratique
 - ❖ Relectures critiques et réajustements

AUXILIA FORMATION – 78 avenue Jules Cantini - 13008 MARSEILLE –
Tél. : 04 96 14 16 10 Email :contact@auxiliaformation.fr– Siret 511 157 760 00022
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13221 13 auprès du préfet de la région P.A.C.A.
Site Web: <http://auxiliaformation.com>

VERSION	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE DE LA MODIFICATION	QUI
5	Mise à jour des chiffres clés	Janvier 2026	Fiona

- **PHASE 3 : Individuelle ou collective**
 - ❖ Préparation à l'entretien oral (jury blanc)
 - ❖ Construction d'un argumentaire

Possibilité d'un accompagnement mixte (en collectif + individuel) ou uniquement en individuel.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES : Apports théoriques, et échanges avec les professionnels à partir des situations rencontrées, études de cas et mises en situation professionnelles.

EVALUATIONS ET SANCTION DE LA FORMATION : Appréciation de fin de module (questionnaire de satisfaction)

Evaluation des acquis : L'examen final pour l'obtention du titre ADVF :

Le jury est composé de 2 personnes. Un(e) comédien(ne) est présent pour jouer le rôle du bénéficiaire.

Les CCP1 et CCP2 sont évalués en même temps, lors d'une mise en situation (01h15 minutes). Le candidat tire au sort un sujet. Le principe est toujours le même : il s'agit d'une première intervention chez un bénéficiaire. Le candidat doit ensuite être en capacité de s'auto-évaluer et de commenter sa prestation.

L'examen se poursuit avec un entretien technique qui comporte deux parties : pendant 25 min le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap (CCP2), et pendant 25 min le jury questionne le candidat au sujet de l'intervention auprès de l'enfant et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge. Le jury s'appuie sur un guide d'entretien (CCP 3).

Enfin, un entretien final est effectué sur l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Le candidat doit, par ailleurs, présenter un Dossier Professionnel (DP). Il s'agit de décrire le plus précisément possible une activité pour chaque CCP. Le jury peut interroger le candidat sur le contenu du DP.

NB : Possibilité de réussite partielle : validation d'un ou plusieurs CCP sur l'ensemble du titre. Dans ce cas-là le candidat dispose de 5 ans à partir de l'obtention du premier CCP pour obtenir le titre (à condition que le titre soit maintenu par le ministère chargé de l'emploi).

DUREE : En fonction du profil

DATES ET HORAIRES :

A définir avec le client.

LIEU : Auxilia formation, formation réalisée uniquement en présentiel

TARIFS : Nous consulter

NB : Pour connaître les modalités d'instruction et de faisabilité pour la VAE, vous pouvez consulter notre site internet : <http://auxiliaformation.fr/> rubrique FAQ.

Contacts : Directrice et Référente pédagogique : Angeline JACQUET

Responsable de développement formation : Fiona ROUMANI

Secrétaire : Christel LEUBEUL

AUXILIA FORMATION – 78 avenue Jules Cantini - 13008 MARSEILLE –
Tél. : 04 96 14 16 10 Email : contact@auxiliaformation.fr– Siret 511 157 760 00022
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13221 13 auprès du préfet de la région P.A.C.A.
Site Web: <http://auxiliaformation.com>

VERSION	OBJET DE LA MODIFICATION	DATE DE LA MODIFICATION	QUI
5	Mise à jour des chiffres clés	Janvier 2026	Fiona